

Rapports du compte administratif

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel. Il constitue ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées.



Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser) et présente les résultats de l'exécution du budget.

- Pour l'exercice 2018, l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement qui vient couvrir le besoin de financement. Depuis la création de la CU GPS&O en 2016, les comptes de la Ville sont impactés par les aller-retours de diverses compétences.
- Pour l'exercice 2019, l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement qui vient couvrir le besoin de financement.

Documents

[Rapport compte administratif 2019](#)

[Rapport compte administratif 2018](#)

[Rapport compte administratif 2020](#)

Liens utiles

[Rapports sur les Orientations Budgétaires](#)